



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-4600>

Département(s) de publication : **75, 94**

Annonce n° **26-4600**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : APHP GHU Sorbonne Université

Type de Numéro national d'identification : SIRET

N° National d'identification : 26750045201928

Ville : PARIS

Code postal : 75013

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 75, 94

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.gouv.fr/?page=Entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&searchAnnCons=&keyWord=APHPSU&categorie=0&localisations=>

Identifiant interne de la consultation : APHPSU26-002

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Direction Générale, Cellule des marchés

Adresse mail du contact : secretariat.cellule-marche@psl.aphp.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 142176182

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** 3o Les documents et renseignements listés à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité techniques et professionnelles, c'est-à-dire : - Une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin et notamment dans le domaine hospitalier ; - Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'

encadrement pendant les trois dernières années ; - Les moyens matériels et notamment dans le domaine des travaux spécifiés dans le cadre du marché ; - Références similaires dans le domaine hospitalier et dans le type de construction dévolu dans le cadre du présent marché.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** 2o Le formulaire DC2 ou équivalent, les mentions du capital et du chiffre d'affaires doivent être suivies de l'unité monétaire correspondante. Ce formulaire est disponible sur le site du Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> Le cas échéant, en complément du formulaire DC2 les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Références d'un montant et d'une technicité équivalentes à l'opération sur les 3 dernières années Habilitation électrique des techniciens : B2/BR/BC/HO Finances et de l'Industrie : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires> Le cas échéant, en complément du formulaire DC2 les documents et renseignements listés à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 fixant la liste des renseignements et des documents pouvant être demandés aux candidats aux marchés publics aux fins d'appréciation de leur capacité économique et financière, c'est-à-dire : - Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.

Technique d'achat : Sans objet

Date et heure limite de réception des plis : 16/02/2026 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Exigée

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Critères d'attribution : Critère 1 : Qualité technique de l'offre notée sur 50, partagée en 3 éléments d'appréciation : - Élément d'appréciation 1.1 : Organisation générale du chantier, méthodologie d'intervention et respect des contraintes d'hygiène (20 points) Objectifs : - Évaluer la capacité de l'entreprise à organiser ses interventions dans un environnement hospitalier occupé, en tenant compte des contraintes de fonctionnement, de sécurité et de continuité d'activité. - Vérifier la capacité de l'entreprise à respecter les protocoles spécifiques aux environnements sensibles (blocs opératoires, soins critiques, locaux techniques). - Élément d'appréciation 1.2 : Qualité des fournitures et des équipements proposés en lien avec les contraintes du site (15 points) Objectif : Evaluer la qualité des matériaux proposés et leur intégration dans les installations techniques existantes - Élément d'appréciation 1.3 : Qualité des moyens humains affectés à l'opération avec de la réactivité et de l'adaptation aux contraintes d'accès en milieu hospitalier occupé (15 points) Objectifs : - Évaluer la capacité de l'entreprise à intervenir rapidement et efficacement dans les services d'hospitalisation, avec une forte adaptabilité aux disponibilités des locaux. - Evaluer la composition, l'expérience et les qualifications de l'équipe dédiée au chantier - Critère 2 : Le prix noté sur 40 Au regard du prix global et forfaitaire de l'acte d'engagement - Critère 3 : Moyens mis en œuvre par la société concernant le développement durable dans le cadre de l'exécution du marché notée sur 10

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : Ventilation et Rafraichissement des espaces communs du bâtiment ORBE – site Charles-Foix du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université

Code CPV principal - Descripteur principal :

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Ventilation et Rafraichissement des espaces communs du bâtiment ORBE – site Charles-Foix du groupe hospitalo-universitaire AP-HP. Sorbonne Université

Lieu principal d'exécution du marché : Ivry - sur - Seine 94200

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Oui

Détail sur la visite (si oui) : La date limite des visites obligatoires est le 6 février 2026 à 12h00.

Autres informations complémentaires : Modalités essentielles de financement et de paiement

L'exécution du marché sera financée par le budget du groupe hospitalo-universitaire AP-HP Sorbonne - Université. . Modalités essentielles de financement et de paiement : L'exécution du marché sera financée par le budget du groupe hospitalier Sorbonne Université. Le paiement s'effectue selon les règles de la comptabilité publique, dans les conditions prévues au chapitre 2 du cahier des clauses administratives générales - Travaux. En application de l'article R.2192-11 1° du code de la commande publique relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique, le délai de paiement est de 50 jours à compter de la présentation de la demande de paiement. Le défaut de paiement dans ce délai fait courir de plein droit, et sans autre formalité, des intérêts moratoires au bénéfice du Titulaire ou du sous-traitant payé directement, conformément à la réglementation en vigueur notamment aux dispositions des articles R. 2192-31 à R. 2192- 36 du Code de la commande publique. Variantes : Les variantes sont interdites.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 14/01/2026